

Position du CNOSF

Pass'Sport

1. Réussir l'équation du Pass'Sport

Pour réussir l'équation du Pass'Sport et faire de ce dispositif un outil fort du retour des jeunes en club tout en garantissant une maîtrise de l'enveloppe budgétaire allouée, trois facteurs doivent être pris en compte : **le montant du Pass'Sport, le taux de recours au dispositif et la population éligible.**

Le montant du Pass'Sport doit être de 50€, il sera ainsi suffisamment incitatif pour les familles éligibles.

Le taux de recours doit être le reflet d'une ambition partagée entre le gouvernement et le mouvement sportif, tout en étant réaliste. En partant du taux de licencié actuel chez les jeunes, 34 % (hors licences scolaires non éligibles au Pass'Sport), **il faut fixer le taux de recours à ce dispositif à une estimation maximale de 50 %**. C'est une vraie ambition qui reviendrait à augmenter de 50 % le nombre actuel de licenciés. Une estimation supérieure serait trop limitative eu égard à la population cible.

La population éligible doit être large et adaptée. Si l'ouverture de ce nouveau droit aux enfants bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire pourrait être gage de simplicité et de lisibilité, il semble que la fixation du seuil de revenus pour en bénéficier pose un problème de calendrier et que cela ait des conséquences pour la mise en place du Pass'Sport dès le 1^{er} septembre. Il apparaît alors que le quotient familial soit le meilleur élément de détermination de l'éligibilité d'une famille.

Nous sommes convaincus, que tout en restant un dispositif social, le Pass'Sport doit s'adresser **aussi** aux familles pour lesquelles l'aide financière aura l'effet incitatif le plus important à la prise de licence, à savoir les familles de la classe moyenne.

Nous proposons donc que le critère retenu soit **un quotient familial à 1 000 euros mensuel** (ce qui correspond à une famille monoparentale avec 2 enfants et un revenu de 2000 euros/mois). Ce nouveau quotient, particulièrement adapté à une communication efficace, cible 4,7 millions d'enfants de 6 à 16 ans auxquels doivent s'ajouter les jeunes en situation de handicap de moins de 20 ans et les bénéficiaires de l'AAH de moins de 30 ans.

Pour rester dans l'enveloppe des 100 millions, nous proposons de **réduire la tranche d'âge à 8-16 ans**, soit 3,7 millions d'enfants éligibles. Hausser le seuil d'entrée du dispositif à 8 ans nous paraît par ailleurs d'autant plus pertinent que la notion de club et l'acquisition de repères que la pratique en club permet n'ont pas la même portée pour les enfants de 6 à 8 ans. Par ailleurs, nous savons tous que la tranche d'âge 6-8 ne concerne pas tous les sports de la même manière.

Ainsi, en conjuguant ces trois facteurs, un montant du Pass'Sport à 50 €, un taux de recours de 50 % et une population éligible de 3,7 millions de jeunes, nous parvenons à une estimation de consommation de l'enveloppe Pass'Sport à hauteur de 92,5 millions d'euros. Cette estimation nous semble offrir, en tenant compte des frais annexes, suffisamment de garanties tant pour la consommation que pour la maîtrise de l'enveloppe de 100 millions d'euros arbitrée par le Président de la République.

2. Prévoir un dispositif adapté à la diversité clubs

Le mouvement sportif a unanimement salué la création du Pass'Sport par le Président de la République le 17 novembre. Si son succès a comme préalable de s'adresser à la bonne cible, il repose également sur la capacité des clubs, au niveau local, à s'en servir avec simplicité et efficacité.

Nous savons et devons faire savoir que le Pass'Sport n'est pas une subvention mais une aide contre prestation. Par conséquent, le versement des 50 euros doit être systématiquement accompagné de justificatifs, à l'image d'une note de frais, en l'occurrence la lettre de la CAF et le numéro de licence pour ce qui est de l'adhésion dans un club sportif fédéré.

Partant de ce préalable, nous proposons un dispositif adapté à la diversité des clubs sur les territoires :

- Les clubs les plus structurés, ceux qui ont déjà un compte ASSO ou pour ceux qui verraient dans le Pass'Sport une bonne raison pour en ouvrir un, pourraient **gérer le dispositif via le compte ASSO**, lequel permet de rentrer les pièces justificatives demandées et offre ainsi toutes les facilités de gestion souhaitées.
- Pour les autres clubs, qui ont ou auront besoin d'un peu plus de temps avant d'en venir au compte ASSO, et en dehors de l'incitation à ouvrir un compte ASSO que nous nous engageons à déployer, serait mis en place **un système hybride avec tiers payeur** ayant un compte ASSO (ligues régionales, CD voire CROS, CDOS en appui) et le soutien des DRAJES.

Ce système à deux entrées aurait ainsi l'avantage d'utiliser l'existant tout en n'imposant pas d'entrée une barrière à certains clubs, lesquels en étant soutenus par ailleurs, pourraient ainsi participer de manière plus active au succès du Pass'Sport.